

**FLASH CLASSIFICATION****NUMÉRO : 10****LE 10 SEPTEMBRE 2024**

Une nouvelle commission technique a eu lieu les 28 et 29 août 2024 dans le cadre des négociations pour une nouvelle classification en MSA. Une rentrée toujours aussi confuse de la part de de la FNEMSA qui tarde à transmettre des informations essentielles au projet.

« Pour avoir un sens, un nouveau projet de classification, devra s'appuyer sur une augmentation de la valeur du point ».

**Postes repères, groupes de postes repères :**

**Pour l'heure, seules 16 fiches ont été transmises sur les 195 annoncées.**

**Alors que la CGT demande la transmission de la totalité des fiches repère au plus tard au 30 septembre** la FNE répond qu'elle envisage de tout nous transmettre qu'au 30 octobre soit moins de 15 jours avant la dernière réunion de négociation (CT du 13 novembre).

Après que la CGT ait exprimée sa vive désapprobation devant ce délai extrêmement court, la FNE a annoncé que la négociation pourra se poursuivre jusqu'en janvier 2025.

Chaque poste repère est positionné dans un groupe de postes aux cotations similaires. Le nombre de groupes sera un multiple de 7 et supérieur à 8 comme le nombre de niveaux actuels comme préconisé par le cabinet Arthur HUNT qui travaille sur la classification MSA et sur celle du Régime général. Ce sera donc minimum 14 groupes avec un écart réduit entre chaque.

Les **briques** qui sont des activités supplémentaires au poste envisagées ne seraient plus que résiduelles alors que lors des réunions précédentes, elles constituaient une partie non négligeable du poste. Par contre des fiches de fonction sont proposées par la FNEMSA. Elles dépendraient de la responsabilité des directions et consisteraient en la **fusion de plusieurs fiches de postes repère**. Elle propose d'attribuer le coefficient de la fiche repère le plus important.

La CGT s'inquiète de cette fusion de poste. Les compétences et les responsabilités qui vont avec doivent se retrouver dans un coefficient plus élevé que la meilleure des 2 cotations.

**La « méthodologie de cotation »** commence par de premières cotations, effectuées par le cabinet HUNT, permettant de faire de « premières simulations financières ». L'employeur fait ensuite ses cotations et analyse les écarts avec les cotations du cabinet. Il définit ensuite des groupes. Les fiches repères sont ensuite présentées à la Commission Technique.

Le cabinet n'a pas encore commencé ses cotations. Il attend de recevoir au moins 80 % des fiches repères. Pour l'instant, nous en sommes à 43 %. Les Organisations Syndicales n'en ont reçu quant à elles que 16 sur 195. Et elles ne sont pas définitives !

.../...



.../...

**La FNEMSA n'a toujours pas présenté de système de cotation** pour effectuer la cotation de chaque fiche de poste repère, sur la base des critères déjà définis.

**CGT : on ne sait donc pas encore le nombre de niveaux (groupes) proposé par la FNE et cela complique fortement la négociation.**

Plus il y aura de niveau/ groupe (14, 21, etc...) plus l'écart de points entre chaque groupe sera faible ce qui aura pour conséquence de diminuer le nombre de points par degré.

#### **Degrés :**

La FNE ne propose plus que 4 degrés, en plus du coefficient d'entrée dans le poste. **On passe d'une logique de compétence à une logique de résultat.**

Les conditions du degré 4 (dépasse régulièrement les attendus du poste) sont inacceptables. Le nombre de points par degré n'est toujours pas abordé.

#### **Mobilité fonctionnelle, vers un groupe supérieur ou un groupe équivalent.**

Que ce soit pour une mobilité vers un groupe supérieur ou un groupe équivalent la FNE donne à l'employeur carte blanche pour positionner le salarié à un degré supérieur à celui prévu par la convention collective. La CGT s'interroge sur la capacité budgétaire de ses attributions exceptionnelles « à la tête du client ». Cela se fera-t-il au détriment des autres salariés ?

La FNE propose une **prime de mobilité** en cas de mobilité horizontale.

**On voit une évolution dans le projet qui ne change pas la logique du système de rémunération qui se profile : individualisation, attribution de degré à la tête du client, degré 4 inatteignable, baisse du nombre de points par degré, fusion de fiche de poste décidée localement etc...**

**Mais il y a encore beaucoup d'informations essentielles non transmises par la FNEMSA : fiches repères, nombre de groupes (niveaux), nombre de points par degré, système de cotation, etc...**

**La FNE annonce en séance le report de la date pour terminer les négociations à janvier 2025. Ça ne sera pas de trop !!**

Pour en savoir plus : <https://msainstitution.sharepoint.com/sites/GalaxieMSA-CGT>

